



COMMUNIQUE DE PRESSE

vendredi 5 décembre 2014

Nouvelle reculade de Ségolène Royal sur un enjeu environnemental majeur : l'arasement des deux grands barrages de la Sélune remis en cause.

A l'occasion du déplacement hier jeudi 4 décembre 2014 de Madame Ségolène Royal au Mont-Saint-Michel, celle-ci s'est rendue en fin d'après-midi dans l'arrière-pays pour rencontrer les élus de la vallée de la Sélune au sujet de l'arasement des barrages de Vezins et La Roche-qui-Boît.

Alors que la Commission d'Enquête chargée d'examiner ce dossier a rendu il y a quelques jours seulement des conclusions sans équivoque pour la poursuite du processus, la Ministre de l'Ecologie a cédé aux pressions des opposants. Le Collectif « Les Amis de la Sélune » dénonce la remise en cause des engagements de l'Etat depuis de longues années sur ce projet qui fait l'objet d'obligations réglementaires nationales et européennes. Le non-respect de ces obligations pourrait conduire, une nouvelle fois, à une mise en demeure de la France par la Commission européenne.

L'opportunité de donner un nouvel essor à la vallée de la Sélune, en s'appuyant sur la notoriété de la baie du Mont-Saint-Michel toute proche, n'était plus qu'à une portée de main. Tous les citoyens qui se sont exprimés en faveur de l'arasement des barrages dans le cadre de la récente enquête publique et une grande partie des personnels de l'Etat et établissements publics qui travaillent sur le dossier depuis des années ont depuis hier soir de bonnes raisons de se sentir trahis par la concession faite par Madame Royal aux opposants à ce projet.

Si les oppositions locales sont une réalité incontestable qu'il faut prendre en compte, elles ne doivent pas servir les intérêts de quelques élus locaux et d'habitants qui refusent l'expression de la démocratie à travers le très long processus d'études et de concertations engagé depuis maintenant 28 ans sous l'autorité de l'Etat sur ce dossier. C'est pourtant une telle reculade que la Ministre de l'Ecologie a faite hier en balayant d'un revers de la main les avis et les attentes d'une majorité nette (53 %) de citoyens. L'enquête publique et les différentes études existantes ont démontré qu'il n'y avait pas d'alternative possible à cet arasement.

Le discours de Madame Royal expliquant qu'il ne faut pas jouer des poissons contre des hommes est en contradiction avec tout ce que la science nous dit des relations entre tous les êtres vivants et leurs milieux, qui démontre que les hommes dépendent des fonctions et services produits par les écosystèmes au même titre que les insectes, les amphibiens ou... les poissons. En tout état de cause, Madame Royal semble ne pas avoir compris les enjeux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau et de leur transparence migratoire et sédimentaire.

Vouloir d'autre part redonner aux barrages de la Sélune leur potentiel hydroélectrique, dérisoire au regard de la production nationale d'électricité renouvelable, et rétablir la transparence migratoire par des passes à poissons sans détruire les ouvrages tout en améliorant la qualité de l'eau, dénote là aussi au mieux une profonde méconnaissance du dossier et des conclusions des multiples études déjà réalisées.

Brandir enfin le coût du démantèlement des barrages et de renaturation de la vallée (53 millions d'euros) comme un épouvantail financier est un grave contresens. Madame Royal devrait considérer que ce projet est avant tout un investissement pour l'avenir comme toute dépense visant à réconcilier les enjeux socio-économiques et les enjeux écologiques, en faveur d'un véritable projet de croissance verte. Ce projet est en outre un investissement pour éviter que se reproduise la catastrophe écologique et socio-économique de 1993 quand la vidange des barrages avait pollué la baie du Mont-Saint-Michel pendant plusieurs semaines et impacté ses parcs conchylicoles pendant plusieurs années. Les études demandées par Madame Royal pour explorer des alternatives à ce démantèlement seront, elles, à coup sûr, une dépense supplémentaire et inutile de l'Etat et donc de l'argent du contribuable, sans compter les éventuelles pénalités européennes pour infraction à la Directive Cadre sur l'Eau et autres règlements.

Au lieu d'avoir hier le courage de réaffirmer l'autorité de l'Etat pour donner le coup d'envoi, dès 2015, de la vidange prévue des barrages et du chantier consécutif de rétablissement de la continuité écologique de la Sélune, elle vient de porter gravement atteinte, une fois de plus, à la crédibilité de la parole publique.

Une semaine après la Conférence environnementale, Ségolène Royal remet ainsi fondamentalement en question le processus engagé depuis 1986 et toutes les précédentes décisions ministérielles successives. Les quelque 50 organisations du collectif « Les Amis de la Sélune » ne laisseront pas impunément détruire des années de concertation et jeter aux oubliettes la dernière mesure forte en faveur de la biodiversité qui avait survécu au Grenelle de l'Environnement avec le processus de la Trame Verte et Bleue.

Contacts presse :

Christian Allain, Manche Nature : 06 18 83 03 43

Roberto Epple, European Rivers Network / SOS Loire Vivante : 06 08 62 12 67

Jean-Paul Doron, Union Régionale des Fédérations de Bretagne - Basse Normandie - Pays de la Loire pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique / Fédération Nationale de la Pêche en France : 06 85 52 50 11

<https://www.facebook.com/pages/Les-Amis-de-La-Sélune/124011074385300?fref=ts>